

CONSEIL CULTUREL

DE LA

COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1971-1972

28 JUIN 1972

Budget des Affaires culturelles

de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972

SECTEUR CULTURE FRANÇAISE.

AMENDEMENT PRESENTE
PAR M. J.M. DEHOUSSE ET CONSORTS

A la Partie III de la Section IV. A du budget — Section culture française — ajouter un article 12.34 : « Promotion de la culture française dans les six communes des Fourons — Dépenses de toute nature en vue du développement d'activités culturelles diverses : 500.000 (cinq cents mille francs).

A l'article 12.33 de la même section, ramener le chiffre de 8.705.000 (huit millions sept cent cinq mille francs) à 8.205.000 (huit millions deux cent cinq mille francs).

Jean-Maurice DEHOUSSE.
Guy MATHOT.
Gaston PAQUE.